



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 19 juin 2013 (20.06)
(OR. en)**

**11134/1/13
REV 1**

FISC 130

NOTE

du:	Secrétariat général
au:	Coreper/Conseil
Objet:	Code de conduite (fiscalité des entreprises) - Projet de conclusions du Conseil

Le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'adopter les conclusions suivantes:

"En ce qui concerne le Code de conduite (fiscalité des entreprises), le Conseil:

- demande au groupe de continuer à assurer le suivi de la question du gel et de l'application des mesures de démantèlement, et de poursuivre ses travaux au titre du programme de travail 2011;
- prenant acte des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à ce que la Suisse accepte d'appliquer les principes et critères du code, encourage la Commission à poursuivre, sous la présidence lituanienne, le dialogue mené avec ce pays, et à informer périodiquement le groupe de l'avancement des travaux;
- invite le groupe à poursuivre, sous la présidence lituanienne, l'examen du projet d'orientations pour lutter contre la planification fiscale agressive pratiquée au moyen de dispositifs hybrides;
- invite le groupe à présenter au Conseil un rapport sur ses travaux avant la fin de la présidence lituanienne."